

CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 décembre 2013

Il est 19h00 M. Christophe Rapin, Président, ouvre la séance. Mme Isabelle Blanchet, Secrétaire, tient le procès-verbal.

1. Appel

Le Président rappelle que le Conseil a légalement été convoqué et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

A l'appel de leur nom, 47 Conseillères et Conseillers répondent présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Général peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil sans qu'aucun membre du Conseil n'en réclame la lecture.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 31 octobre 2013

Le Président demande si lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 31 octobre 2013, annexé à la convocation, doit être donnée. Aucun membre du Conseil ne sollicite la lecture de ce procès-verbal.

Mme Marianne Gaillard remarque qu'au point 6 Adoption du projet de règlement du Conseil Général de la Commune de Montcherand, art. 4, figure une erreur et qu'il faut modifier la dernière phrase qui devient : A l'appel de votre nom, veuillez lever la main droite et dire je le promets.

Le procès verbal, avec la modification, est accepté à l'unanimité.

4. Admission – Démission

MM. Roland Cardis donne sa démission, ainsi que MM. Bernard Hiertzeler et Brian Nicole suite à leur départ de la Commune.

Mme Yvette Nicole et M. Stéphane Drouot demandent leur admission au Conseil Général.

Le Président s'assure verbalement que les candidats remplissent les conditions légales pour devenir membre du Conseil Général, les assermente séance tenante et les remercie de leur engagement pour la Commune.

5. Assermentation du nouveau Municipal

Le Président procède à l'assermentation de M. Nicolas Biselx, nouveau Municipal.

6. Budget 2014

Le Président rappelle que le préavis Municipal relatif à l'adoption du budget 2014, ainsi que le budget 2014, ont été remis, avec la convocation, aux Conseillères et Conseillers.

M. Alain Roch, rapporteur de la Commission des Finances procède à la lecture de ladite Commission. La Commission propose un amendement pour le compte 366.04 Taxes au sac, aides aux familles afin d'y inscrire un montant de CHF 2'000.00 en lieu et place du montant de CHF 0.00 figurant sur le budget. L'amendement est accepté à l'unanimité.

M. Alain Michaud aimerait savoir où en est le projet du plan général d'affectation qui est au budget pour un montant de CHF 17'000.00. Le Syndic répond que selon le plan directeur général cantonal, les Communes ont jusqu'en 2018 pour refaire un nouveau PGA.

M. Raymond Chevallier demande pour quelle raison le compte 314.00 Entretien immeuble et matériel a été porté au budget pour un montant de CHF 90'000.00, soit CHF 70'000.00 de plus que l'année précédente. Le Syndic répond que ce poste couvre l'entretien de la grande salle car le mur de soutènement près des vestiaires est à refaire, les deux fenêtres de secours sont à changer (surtout pour des questions d'économie d'énergie) et la pose de store sur une fenêtre est également prévue.

Concernant le compte 314.05 Entretien & aménagement parcs et promenades, M. Raymond Chevallier demande si des travaux sont prévus au vu de l'augmentation du montant au budget. M. Bertrand Gaillard informe qu'il y a un problème d'infiltration d'eau sur le terrain de foot et une étude sera faite pour déterminer la cause de ce problème.

M. Alain Michaud s'étonne du montant de CHF 18'000.00 porté au compte 400.03 Impôts frontaliers. Le boursier répond qu'il semblerait que ceux-ci soient payés d'ici la fin de l'année mais que ce n'est pas certain.

N'ayant pas d'autre question à ce sujet, le Président soumet le préavis Municipal et le budget au vote.

Le préavis Municipal relatif à l'adoption du budget 2014, ainsi que le budget 2014, sont acceptés à l'unanimité.

7. Approbation du projet de réfection et de mise en conformité des conduites d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que les conduites d'eau et de gaz des quartier de Bois-Jolens et La Riétaz, avec octroi d'un crédit de CHF 1'080'000.00

Le Président rappelle que le préavis Municipal relatif à l'approbation du projet de réfection et de mise en conformité des conduites d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que les conduites d'eau et de gaz des quartiers de Bois-Jolens et La Riétaz, avec octroi d'un crédit de CHF 1'080'000.00, a été remis aux membres du Conseil avec la convocation.

M. Patrick Simon, rapporteur de la Commission ad hoc procède à la lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci recommande de reporter la votation pour le projet de La Riétaz.

M. Alain Roch, rapporteur de la Commission des Finances procède à la lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci recommande de réaliser les travaux en deux étapes distinctes, soit en commençant par le quartier de Bois-Jolens et de réaliser plus tard celui de La Riétaz afin d'alléger la situation financière.

Le Syndic répond que la Municipalité adhère aux propositions des Commissions. La Municipalité modifie donc son préavis en demandant aux membres du Conseil d'approuver le projet de Bois-Jolens et propose de revenir ultérieurement devant le Conseil pour celui de La Riétaz.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote le préavis Municipal uniquement pour le crédit du projet de Bois-Jolens, soit pour un montant de CHF 590'000.00.

Le préavis Municipal relatif à l'approbation du projet de réfection et de mise en conformité des conduites d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que les conduites d'eau et de gaz du quartier de Bois-Jolens, avec octroi d'un crédit de CHF 590'000.00, est approuvé à l'unanimité.

8. Lancement d'une étude de fusion de Communes

Le Président rappelle que le préavis Municipal relatif au lancement d'une étude de fusion de Communes a été remis, avec la convocation, aux Conseillères et Conseillers.

Le Président remarque qu'il faut enlever le « e » à Général dans l'Art. 3 du préavis.

Le Syndic informe que la Commune des Clées a retiré son préavis et a donc quitté ce projet, et que le Conseil Général de la Commune de Sergey a préavisé favorablement l'étude du projet. Le Syndic précise que le Conseil doit prendre position ce soir pour la continuité ou non de cette étude.

Le Président trouve que la formulation de l'Art. 1 et l'Art. 3 n'est pas très cohérente, car l'Art. 1 parle d'une étude et l'Art. 3 parle d'un projet de fusion. Le Président propose donc de modifier l'Art. 3 qui devient : Cette décision a valeur d'intention ; le Conseil Général aura à se prononcer ultérieurement sur le projet de fusion. La Municipalité prend note.

M. Etienne Weber demande si ce ne serait pas plus judicieux d'attendre que d'autres Communes soient prêtes à adhérer à un projet de fusion. Le Syndic pense qu'il faut aller de l'avant dans ce projet et ne pas se demander si cela est trop tôt ou pas pour en faire un, tout en rappelant qu'il s'agit d'un accord pour avancer dans l'étude d'un projet de fusion et non d'une décision de fusion.

Mme Marianne Gaillard soutient la décision de la Municipalité pour l'élaboration de ce projet et pense qu'il faut que le Conseil approuve le préavis de la Municipalité. Elle rappelle que ce n'est encore que l'étude d'un projet de fusions et que nous ne sommes pas encore en train de discuter de la fusion.

La Commune collabore déjà beaucoup avec la Commune d'Orbe. Dès lors, M. Eric Martin estime qu'une fusion avec la Commune d'Orbe serait logique même s'il pense que ce projet perd du sens vu que 2 petites Communes ne font pas le poids face à une grande Commune.

N'ayant pas d'autre réaction à ce sujet, le Président soumet le préavis Municipal au vote.

Le préavis Municipal relatif au lancement d'une étude de fusion de Communes est accepté à la majorité suivante :

38 oui

0 non

11 abstentions

9. Communications du bureau

Le Président informe que suite au déménagement de M. Brian Nicole, il faut nommer un nouveau scrutateur suppléant ainsi qu'un nouveau membre suppléant de la Commission des Finances.

M. Cédric Jeanmonod est élu scrutateur suppléant.

Suite à l'adoption du nouveau règlement du Conseil Général, le Président précise que la Commission de Gestion et la Commission des Finances restent en place jusqu'à la nouvelle élection.

M. Florian Bachmann est élu 2^{ème} suppléant de la Commission des Finances.

Le Président remercie le Vice-Président et la Secrétaire pour leur travail accompli tout au long de l'année et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à la Municipalité ainsi qu'à tous les membres du Conseil.

10. Communications de la Municipalité

Le Syndic informe que, suite à la pétition qui a été faite pour demander à la Municipalité de revenir sur sa décision de renoncer au service de déneigement sur les parcelles privées, la Municipalité a trouvé un accord et a établi une convention avec les privés pour le service de déneigement.

Suite à l'élection de M. Nicolas Biselx, la Municipalité a procédé à une modification de la répartition des dicastères, celle-ci est disponible sur le site de la Commune et figure également dans le dernier pique-raiset.

Le Syndic remercie le bureau du Conseil, l'employé communal, le boursier, la nouvelle secrétaire municipale, la nouvelle préposée au contrôle des habitants, la nouvelle responsable de la location de la grande salle et les membres du Conseil pour leur dévouement envers la Commune tout au long de l'année et souhaite de bonnes fêtes de fin d'années à tous les membres du Conseil et de la Municipalité.

Il remercie Patricia Hiertzeler pour ses 7 années passées au sein de la Municipalité, ainsi que M. Bernard Hiertzeler, responsable de la location de la grande salle. La Municipalité leur remet un présent afin de les remercier.

Mme Patricia Hiertzeler remercie la Municipalité pour son cadeau et souhaite tout de bon à son nouveau collègue. Elle remercie le Syndic pour ses 20 ans de fonction et lui remet un cadeau.

Mme Valérie Rovero informe que le redimensionnement scolaire a été accepté, l'ASIBCO sera donc dissoute prochainement et une association sera recrée pour la nouvelle organisation.

M. Bertrand Gaillard informe que le sentier des gorges a été réouvert.

M. Jean-François Tosetti informe que la déchetterie sera fermée le 25 décembre ainsi que le 1^{er} Janvier et que la Municipalité a décidé de remettre la benne de déchets verts à l'extérieur de la déchetterie. Il informe par ailleurs que la réfection du mur du cimetière est terminée.

11. Divers et propositions individuelles

M. Alain Michaud propose de modifier l'adresse de l'office d'état Civil sur le pique-raiset car elle a changé et demande s'il y a eu un changement d'affectation pour le petit château. Le Syndic répond que la Municipalité a décidé de le mettre à disposition comme chambre d'hôtes.

M. Eric Martin demande dans quelle mesure le crédit voté pour le glissement de terrain des gorges a été utilisé. M. Bertrand Gaillard répond que ce n'est pas encore réglé, il informe que le projet de réfection va être mis à l'enquête, puis soumis pour approbation au Conseil Général, la répartition des dommages sera prise en charge en grande partie par la RC des propriétaires.

M. Etienne Weber demande si la nouvelle affectation du petit château reste inchangée, c'est-à-dire que les sociétés peuvent utiliser le local sur demande. Le Syndic répond que ce n'est plus d'actualité et que le petit château sert dorénavant uniquement de chambre d'hôtes.

12. Appel

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom, 49 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 20h15 lorsque le Président lève la séance.

Le Président :

La Secrétaire :